



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE 2025 CHANGEMENT DE DATE

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil a adopté la résolution suivante :

2025-10-224 Changement de date de la séance ordinaire du mois de novembre 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal a été adopté et prévoit une séance le 17 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Douce Labelle,
APPUYÉ PAR François Berthiaume,
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 17 novembre 2025 soit reportée au mercredi 19 novembre 2025, à la même heure et au même lieu;

QUE le présent changement soit publié conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 2 octobre 2025

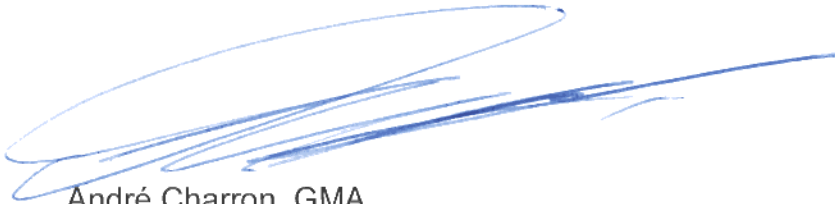
André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Certificat de publication

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE 2025 CHANGEMENT DE DATE

Je, soussigné, André Charron, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 2 octobre 2025, à chacun des endroits désignés par le règlement ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2 octobre 2025.



André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim